



Les pêcheurs, nomades de la mer ? L'exemple des déplacements en Casamance

PAR MARIE-CHRISTINE CORMIER
ORSTOM

La Casamance, région la plus méridionale du Sénégal, est peuplée en majorité dans sa partie estuarienne et maritime par les Diola, population de riziculteurs tournant le dos à la mer.

Le littoral est exploité par les pêcheurs migrants saisonniers, des « Nordistes », comme les appellent les Diola, originaires des autres régions côtières sénégalaises, du fleuve Sénégal et aussi des autres pays africains (Guinée, Ghana). Ces étrangers seraient les seuls authentiques pêcheurs qui auraient forgé une civilisation de la mer comparable à celle de *nomades* : ils ne s'approprient pas le milieu maritime, ne l'aménagent pas mais en ont une grande maîtrise, repérant les niches écologiques, leur attribuant un toponyme, se les transmettant de père en fils.

Or, depuis vingt-cinq-trente ans, les Diola, réputés médiocres pêcheurs, ignorant tout de la navigation et de la mer, se mettant à la pêche. Assistent-on à une reconversion des Diola à la pêche, suscitée par de profondes mutations, notamment écologiques ?

On peut avancer deux hypothèses historiques :

Dans la première hypothèse, l'exploitation de la mer par les Diola serait conjoncturelle ou « événementielle » au sens de F. Braudel (BRAUDEL (F.), 1977). Elle appartiendrait au temps court, celui des crises, des individus, susceptibles de répétitions ; les deux dernières décennies avec le déficit pluviométrique, le déclin des rizières et, en contrepartie, le développement de la pêche, en seraient une illustration.

Dans la deuxième hypothèse, la pêche est considérée comme une occupation de longue durée, celle des civilisations. Certes, elle occupe une place variable dans les systèmes d'exploitation ; elle s'adapte aux modifications du milieu : ainsi son regain d'activité actuel serait une réponse au déficit pluviométrique.

Sous réserve de connaître l'histoire des milieux écologiques, il est difficile de fonder une hypothèse plutôt que l'autre.

Dans ce propos, nous nous efforcerons de préciser la place de la pêche dans les différentes communautés concernées à travers leurs modes de gestion de l'espace halieutique.

Les Nordistes, des nomades ?

Présentations des migrations

Les migrations maritimes sont variées, multiples et anciennes¹. Les trois grands pôles de départ sont : Saint-Louis avec Guet Ndar et le Gandiole, d'où sont originaires les pêcheurs Wolof ; la Petite Côte d'où viennent les Lébou, et les Îles du Saloum d'où viennent les Nyominka.

Les lieux de départ secondaires se situent en Gambie (Banjul, Bulfut) ; les centres de pêche gambiens servent fréquemment de lieux d'étape sur les routes de la migration.

A peu près toutes les migrations s'effectuent du nord au sud ; la plupart des pêcheurs de la même ethnie et du même village d'origine migrent au même moment vers le même campement.

Les pêcheurs migrants arrivent en Casamance en septembre ou en octobre, c'est-à-dire après la saison des pluies et après la Tabaski (fête musulmane du mouton, le 18 septembre en 1983, le 6 septembre en 1984). Ils retournent dans leur village natal à partir de juin pour les travaux agricoles.

Les saisons de migrations s'étendent donc de septembre à juin, ce qui correspond à la saison sèche, à la saison de pêche et à la saison touristique en Casamance. Les séjours de longue durée (6 à 8 mois) sont prédominants.

Motifs des migrations

Les motifs avancés pour pêcher si loin du village d'origine sont d'abord d'ordre *biologique* : plus du tiers des pêcheurs veulent suivre la migration des poissons. Par ailleurs, la Casamance apparaît comme une région neuve, aux ressources halieutiques encore inexploitées. Les pêcheurs sont très attirés par la langouste et la sole dont les migrations, les saisons de pêche, les gites, les engins de capture (filet dormant), les débouchés (les hôtels, le grand vivier de Dakar) sont semblables.

Les raisons *économiques* motivent près d'un tiers des pêcheurs. En Casamance, la concurrence entre les pêcheurs est bien moindre que sur les autres côtes sénégalaises, et les conditions d'exercice de l'activité de pêche sont moins dangereuses. Par ailleurs, le développement touristique de la Casamance assure des débouchés aux pêcheurs. Aussi, en Casamance, les rendements sont meilleurs car la production est supérieure et le poisson de qualité est vendu à des prix élevés.

Enfin, les motivations d'ordre *social* ne sont pas sans importance. Le pêcheur quitte le village pour s'émanciper ; la migration est un moyen d'éviter les dépenses de prestige et les pressions sociales.

Kafountine, Diembering, Ponta Bassul :

trois centres saisonniers de pêche

La description de ces trois centres nous permettra de comprendre les différentes modalités de gestion de l'espace halieutique en Casamance et les relations entre les « Nordistes » et les « Sudistes ».

Kafountine, situé au sud de la Gambie, est le principal centre de pêche de la Casamance, regroupant jusqu'à cent dix pirogues de pêcheurs étrangers. Il ne s'agit pas véritablement d'un campement. Les pêcheurs et leurs familles passent toute la journée sur la plage ; des pailotes très sommaires et des *«penc»* leur servent d'abris pour la cuisine, les repas, la transformation du poisson, la vente du poisson, la réparation des filets, l'entretien des moteurs, etc. Par contre, chaque soir, ils rentrent au village, distant de 500 mètres : ils louent aux autochtones diola des chambres ou des maisons en dur. Ce phénomène de location, propre à Kafountine, témoigne d'une migration ancienne dans ce centre, d'une installation plus poussée. A Boucotte, par exemple, centre fréquenté de plus fraîche date, les pêcheurs logent dans des pailotes sur la plage.

Il témoigne aussi des relations tendues entre les autochtones et les allochtones : dans les autres centres, les pêcheurs sont, le plus souvent, gracieusement logés par des tuteurs.

Cette tension se traduit aussi dans l'organisation spatiale de la plage : les Guet Ndariens de Saint-Louis revendiquent le droit du premier occupant. A ce titre, leurs onze *«penc»* occupent le centre de la plage ; de part et d'autre, se sont installés les pêcheurs originaires de la Petite Côte, et au-delà, mis à l'écart, les Diola autochtones.

A l'arrivée des Guets Ndariens à la fin du XIX^e siècle (CHAUVEAU (J.-P.), 1982), le littoral n'était exploité par les autochtones que pour le sel, ces derniers préférant pêcher avec leurs engins passifs dans les eaux intérieures calmes des marigots. Ils se sont initiés à la pêche en mer en servant comme manœuvres dans les équipages des migrants étrangers. Ils n'ont commencé à exploiter la mer à leur propre compte que depuis 1982, grâce à l'encadrement du GOPEC.

Aussi les Guet Ndariens, pêcheurs depuis des générations, ne cachent pas leur mépris à leur rencontre. Ils se considèrent comme les seuls authentiques pêcheurs, véritables nomades maritimes, adaptant leurs migrations sur celles des poissons.

Leur connaissance du milieu maritime est très fine : les courants, les marées et les vents, les poissons, leurs migrations et leurs niches écologiques, le ciel et les étoiles pour diriger la pirogue n'ont plus de secrets pour eux. Les migrations le long de la côte sénégalaise sur plus de 500 kilomètres, les sorties de pêche de plus de douze heures montrent assez leur courage, leur familiarité avec la mer, leur souplesse d'évolution dans ce milieu. La pêche en mer est un métier dangereux, par là même prestigieux, ce qui leur confère une mentalité bien particulière.

A Diembering, située sur la rive sud de la Casamance, les seuls pêcheurs sont des lébous, originaires de Yène sur la Petite Côte. Comme les Wolofs, réputés pêcheurs professionnels, leurs déplacements en Casamance remontent à la fin du XIX^e siècle. Par contre, leur installation à Diembering a été parfaitement acceptée par les autochtones. Les Diola de Diembering ne pêchent pas en mer pour deux raisons : la première, culturelle, héritée des ancêtres, repose sur leur croyance en un génie des eaux, qui leur interdit de soustraire à la mer ses produits. La seconde, économique, plus récente, est liée au développement touristique : les emplois offerts par les hôtels sont plus rémunérateurs que la pêche. Par ailleurs, les Diola sont demandeurs en poisson. Aussi, ont-ils bien accueilli les pêcheurs nordistes. Les Lébous ont de simples abris sur la plage. Ils logent chez des tuteurs diola. Ils pêchent au filet dormant la langouste et les soles et suivent ces espèces dans leurs migrations, toujours en quête des meilleurs sites. Ils ont un quasi-monopole d'exploitation de la mer : l'accès à la mer est libre ; pourtant, chaque com-

munauté est jalouse des zones de pêche qu'elle a découvertes. Les niches écologiques à langoustes et soles sont appropriées par les Lébus comme la toponymie le révèle : les lieux sont baptisés d'un nom lebou composé de *kër*, qui signifie maison, et d'un déterminant, le plus souvent un adjectif qualificatif (grand, beau...), le nom d'un personnage héroïque ou d'un parent.

Ces lieux, dont la connaissance n'est transmise que de père en fils, ne constituent-ils pas une chasse gardée ? En fait, n'existe-t-il pas un partage du milieu marin ?

Ponta Bassul est un campement des pêcheurs saisonniers à l'est de la pointe Saint-George, qui accueille chaque année, et ce depuis plus de trente ans, les pêcheurs nyominka de Bassul, village des îles du Saloum, avec leurs femmes et leurs enfants en bas âge. La régularité et l'ancienneté de leurs migrations ne les ont pas conduits à construire des cases en dur et une mosquée semblables à celles que l'on rencontre dans leur village natal. Les paillettes carrées (au total 48) au toit de chaume pointu sont un habitat temporaire reconstruit toutes les deux-trois campagnes de pêche. Environ cent dix familles nyominka s'installent de septembre à juin à Ponta Bassul. Les pêcheurs sont répartis entre onze pirogues motorisées, soit onze sennes de plage. Les équipages sont essentiellement composés de membres d'une même famille ou d'une même concession ; sur place, ils engagent aussi des Guinéens ou des Diola comme apprentis. Le capitaine de la pirogue est souvent le pêcheur le plus âgé, tout à la fois le propriétaire de la pirogue et de la senne, responsable en mer comme à terre. Il garde la caisse commune durant toute la campagne pour n'en faire le partage qu'à la fin de la saison selon le système suivant : une part pour le propriétaire du filet, une part pour le propriétaire du moteur, une part pour les pêcheurs.

L'intégration des Nyominka au milieu diola est très poussée pour des raisons géographiques, culturelles, historiques et économiques : les îles du Saloum sont un milieu très semblable à l'estuaire Casamançais où s'interpénètrent la mer et la terre, et les Nyominka sont liés aux Diola par une parenté à plaisanterie, témoignage peut-être d'une origine ethnique identique. En outre, très tôt, le manque d'eau douce, l'insuffisante production locale vivrière, l'exiguïté des terroirs, ont poussé les Nyominka à migrer vers les rivières du sud (Gambie, Casamance, Guinée). La pêche, le transport, le commerce, la contrebande sont des activités plus lucratives que la culture du riz ou du mil.

Attirés par les richesses des eaux intérieures casamançaises, les premiers pêcheurs nyominka se sont installés chez des tuteurs diola dès la fin du XIX^e siècle - début du XX^e siècle. D'après les témoignages oraux, leur présence est attestée dès 1910 à Tendouk comme à Tionk-Essyl, villages situés sur le nord du bolong de Diouloulou (PELISSIER (P.), 1966).

Très nombreux entre 1940 et 1970, ces migrants saisonniers se sont ensuite davantage tournés vers la Casamance maritime, y ont construit leurs propres campements comme à Ponta Bassul où, à leur tour, ils servent de tuteurs aux Diola, originaires des villages continentaux, en campagne de pêche. Cette nouvelle orientation est liée à la sécheresse ; l'augmentation de la salinité des eaux intérieures a provoqué la diminution des poissons et la disparition de certaines espèces. Elle est aussi liée au développement de la pêche chez les Diola. Sur ce point, les Diola doivent beaucoup aux Nyominka qui ont introduit l'épervier, engin actif et qui sont à l'origine de la formation de plusieurs générations de pêcheurs. Que la pêche en mer se développe actuellement prioritairement dans les villages diola d'accueil des migrants nyominka, n'est pas neutre.

Le rôle passé des Nyominka dans le développement de la pêche en Casa-

mance se traduit encore de nos jours. Ils sont présents en Casamance : littorale (à Elinkine, Saloulou, Boudiédiété Djogué), estuarienne (à Ponta Bassul, Ponta Diogan, Ziguinchor) et intérieure, le long des bolongs.

Certains ont migré définitivement, fondant une famille sur place. Ils contrôlent toute la chaîne de la production depuis la pêche, la transformation du poisson en *tambadiang*, mullet salé-séché, en *guedj*, fermenté-séché, jusqu'à la commercialisation : les *bana bana*² nyominka écoulent toutes les marchandises des pêcheurs nyominka, avec qui ils sont liés par des relations de parenté, mais aussi de nombreux autres pêcheurs, qu'ils se rallient en leur fournissant du carburant. Enfin, numériquement, les pêcheurs nyominka sont les plus nombreux en Casamance.

La pêche n'appartient pas à leur civilisation. Comme pour les Wolof et les Lebou, cette spécialisation répond à un choix stratégique. À l'origine pêcheur-agriculteur, leur mode de vie s'est progressivement fondé sur la mer par suite des modifications du climat, de la pression foncière et du déclin de l'agriculture. La comparaison avec l'évolution actuelle des Diola est riche d'enseignements.

Les Diola, des paysans-pêcheurs

Les Diola sont des riziculteurs attachés à leurs terroirs villageois. Ils ne sont pas pour autant sédentaires : les déplacements intra et interrégionaux sont ancestraux. Ces déplacements se sont étendus à la fin du XIX^e siècle - début du XX^e siècle avec la paix établie par la colonisation, et surtout depuis vingt-cinq ans avec les mutations écologiques, techniques, économiques, sociales et politiques.

Une pêche profondément intégrée à l'agriculture

Si les Diola ne peuvent revendiquer de droit sur la mer, par contre ils ont hérité de leur ancêtres des coutumes et des droits sur les eaux intérieures. Chaque village a sa propre *zone de pêche*, couvrant une étendue variable de mangrove, limitée par les bolongs qui y donnent accès. Les lieux et campements de pêche dénommés, appropriés sont réservés aux habitants du village et aux « parents » des autres villages.

Les étrangers, migrants « nordistes » ou migrants diola des autres villages, doivent demander l'autorisation du chef de village pour exploiter les eaux de ces zones.

Les limites entre les bolongs prolongent celles des terroirs villageois. L'appropriation des rizières, et donc des zones de pêche, est à l'origine de guerres sanglantes intervillageoises ; ces antagonismes sont encore bien vivants. De nouvelles flambées en 1968 et 1972 ont opposé violemment les habitants d'Affiniam et de Diatok. Encore actuellement, les pêcheurs de Diatok n'osent pêcher dans les eaux d'Affiniam.

Les Diola, de tout temps, pratiquent une petite pêche paysanne dans les bolongs et marigots qui entourent le village, avec des lignes, des harpons, des nasses et des pièges. En outre, pendant la saison sèche, saison morte agricole, certains d'entre eux pratiquent une « grande pêche » qui les conduit à migrer hors du village.

Ainsi, les pêcheurs du Bandial ont une aire de pêche très étendue. Outre leurs propres bolongs, ils installent leurs barrages-palissades *kaya*, sorte de piège en fibres de rônier, de Ziguinchor à l'embouchure du fleuve ; ils

remontent les bolongs du Diouloulou, d'Elana et de Kamobeul. Ils partent en campagne de février à juin, s'installent sur place dans des campements sommaires de huttes en fibres et feuilles de rônier, autour desquels ils cultivent un peu de riz. Ces campements saisonniers de pêche sont à l'origine de nombreux villages des îles Blis-Karone et du Blouf : le pêcheur se rend d'abord seul dans les îles, y reste pour la campagne un ou plusieurs mois puis, jugeant la terre bonne et abondante, retourne chercher sa famille pour s'installer définitivement dans ce nouveau village. L'accès aux autres zones de pêche, parfois très éloignées du Bandial, est un héritage de l'époque où le Bandial était un puissant royaume, où ses habitants, tout à la fois grands guerriers et pêcheurs spécialistes des Kaya, se sont appropriés ou ouverts de nouveaux espaces.

Comme le montre la gestion poussée des eaux intérieures, le partage du calendrier selon les travaux agricoles, l'alimentation de base diola (riz et comme complément en protéine le poisson ou les huîtres), la pêche traditionnelle est étroitement liée à l'agriculture.

Depuis vingt-cinq - trente ans, la pêche pour certains Diola tend à prendre le pas sur l'agriculture.

Les mutations des trois dernières décennies des pêcheurs diola, migrants maritimes

Mutations techniques : au début du xx^e siècle, les Nyominka ont introduit l'épervier, engin actif à la pratique duquel ils ont initié les Diola, en les prenant comme rameurs sur les pirogues. Les Diola ont aussi appris la pêche auprès des migrants maritimes Wolof et Lebou et à l'école de Goudomp. Cette école, créée en 1961 par Émile Badiane, avait pour charge de former des générations de pêcheurs diola en leur donnant des notions élémentaires de navigation et de pêche au yolal³ et au ramass⁴. L'acquisition de grands filets puis de pirogues motorisées à partir de la fin des années soixante a ouvert aux Diola la grande pêche en mer.

Mutations écologiques : la sécheresse a entraîné le déclin des rizières profondes envahies par l'eau salée. Les ressources en poissons et en crustacés des eaux intérieures ont été aussi diminuées par l'augmentation de la salinité.

Mutations économiques : la Casamance, longtemps restée difficile d'accès, s'est ouverte grâce à la construction de routes comme la Transgambienne dans les années cinquante, et de ponts. La pénétration de l'économie monétaire, la recherche d'activités lucratives expliquent l'attraction exercée par les cultures non vivrières comme l'arachide, le maraîchage, les plantations, et les activités non agricoles comme la pêche, les chantiers de travaux publics, le tourisme. L'amélioration des infrastructures a facilité l'écoulement de ces produits.

Mutations sociales : la scolarisation, la migration des jeunes, le manque de terre, la pression foncière, l'exigence des travaux agricoles rendent compte du déclin des rizières.

Mutations politiques : l'indépendance nationale n'a pas éteint le farouche esprit de résistance à l'étranger des peuples de Casamance. Les « Nordistes », mal acceptés par les « Sudistes », s'efforcent d'intégrer cette région à l'économie nationale. La construction de routes, de barrage anti-sel, de puits, l'encadrement des organismes publics (SOMIVAC, GOPEC, CAPAS) et caritatifs (CARITAS, UNICEF) répondent à ce souci.

Le soutien au développement de la pêche diola se traduit dans : l'équipement à crédit en filets et en moteurs des coopératives de pêcheurs diola, le

contrôle par les agents des Services des Pêches de l'exploitation des eaux marines comme estuariennes, et l'aménagement d'infrastructures dans les villages côtiers (poste d'essence, routes, marchés, frigorifiques...) ou du moins leurs projets.

Ainsi, actuellement, on rencontre le long du littoral casamançais, au côté des pêcheurs migrants étrangers, des pêcheurs migrants diola. Ces derniers ne rentrent au village que deux ou trois mois pour les travaux rizicoles. Certains même n'y retournent qu'épisodiquement pour les fêtes religieuses.

Depuis 1980, date des premières grandes migrations maritimes jusqu'en Guinée, les pêcheurs de Tionk-Essyl, par exemple, ne se considèrent plus riziculteurs. La pêche n'est plus un passe-temps mais une profession. Leur exemple illustre la capacité des populations dites terriennes à se tourner vers la mer, à modifier leur système d'exploitation et même à changer leur mentalité, osant prendre des risques pour pêcher dans les meilleures zones.

Au Sénégal, il n'existe pas une civilisation de la pêche comparable à celle des nomades. A l'origine, les « Nordistes » aussi étaient des agriculteurs-pêcheurs. La spécialisation dans la pêche est une réponse à la sécheresse et au manque de terres. Cette réponse plus ou moins précoce rend compte des différences actuelles entre les modes de gestion de l'espace maritime.

Touchés plus tôt par la sécheresse, les « Nordistes » ont développé un système d'exploitation maritime arrivé à pleine maturité, qui leur confère leur réputation d'authentiques pêcheurs.

Pour les Diola, cette mutation est en cours. L'instabilité climatique actuelle interdit de préjuger de l'avenir. On peut seulement mettre en avant deux faits : d'une part, depuis vingt-cinq-trente ans les migrations se sont considérablement développées. Alors que les migrations traditionnelles ne sont pas destabilisatrices de la société, il n'en est pas de même des migrations individuelles, surtout des jeunes en ville. Et, d'autre part, face à cet exode rural, dont les facteurs sont multiples, la Casamance, contrairement aux autres régions, offre plusieurs activités : la pêche en est une, à côté du maraîchage, des plantations, du tourisme... c'est pourquoi on ne peut pas parler de conversion à la pêche. Les nouvelles générations se tournent vers les activités les plus lucratives.

BIBLIOGRAPHIE

- BRAUDEL (F.), 1977, *Écrits sur l'histoire*, Champs, Flammarion, Paris.
 CHAUVEAU (J.-P.), 1982, La navigation et la pêche dans l'histoire du littoral sénégalais, Doc. C.R.O.D.T., 1984, pp. 25-36.
 PELISSIER (P.), 1966, Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance. Saint-Yrieix, 939 p.
 1 / Carte des migrations.
 2 / Mot wolof désignant les divers intermédiaires.
 3 / Yolal : filet maillant encerclant de fond.
 4 / Ramass : senne de plage.